

## Appel à candidature

***Fête des Métiers d'Art 31 mars, 1er et  
2 avril 2017 à Villedieu-les-Poêles***

Madame, Monsieur,

Forte des 6 500 visiteurs de la 1ère édition en 2016, Villedieu Intercom organisera les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 la 2ème édition de la Fête des Métiers d'Art à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art. Cet événement souhaite mettre à l'honneur les savoir-faire artisanaux.

Villedieu Intercom regroupe 27 communes dont Villedieu-les-Poêles, ville centre du territoire. Labellisée « Ville et métiers d'art », la cité au cœur du bocage normand incarne un savoir-faire reconnu pour les métiers de la dinanderie et de la poeslerie. Le travail du cuivre et du métal a été rejoint par l'installation d'autres artisans désireux de faire connaître leurs pratiques et de développer leurs entreprises.

En 2016, la Fête des Métiers d'Art a regroupé 25 artisans. De nombreuses ateliers, animés par les exposants, ont ponctué le weekend (dentelle, art floral, tissage). Une communication importante et l'originalité du lieu ont permis d'accueillir 6 500 personnes sur les 2 jours. Les ateliers et commerces de la ville étaient invités à ouvrir leurs portes dans ce cadre.

La Fête des Métiers d'Art est réservée aux professionnels exerçant dans un des nombreux domaines de l'artisanat d'art. Cet évènement se tiendra principalement place des Costils à Villedieu les Poêles, sous un chapiteau en bois à l'ambiance art déco des années 20, d'autres lieux de la ville seront investis pour le weekend.

Nous vous invitons à présenter votre candidature pour l'édition 2017 de la Fête des Métiers d'Art. Une trentaine de créateurs seront retenus. Nos critères de sélection seront l'excellence des savoir-faire et la qualité des créations. Vous trouverez toutes les conditions et le règlement de la Fête des Métiers d'Art avec le dossier de candidature ci-joint.

Nous souhaitons offrir aux visiteurs un aperçu des métiers d'art, aussi demandons-nous aux artisans d'accueillir les visiteurs sur leur stand, d'expliquer leurs techniques et présenter leurs créations.

Dans l'attente de votre candidature, nous vous prions d'accepter, Madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme Dominique ZALINSKI  
Vice-présidente au tourisme et métiers d'art  
Maire délégué du Chefresne



1

# Rétrospective 2 et 3 avril 2016

## ➤ **ORGANISATION**

- Villedieu Intercom avec l'assistance du prestataire Carpe Diem.

## ➤ **SOUTIEN FINANCIER**

- Département de la Manche  
- Programme européen Leader via le Pays de la Baie.

## ➤ **SOUTIEN TECHNIQUE**

- Office du tourisme de Villedieu - Vitrine des Métiers d'Art

## ➤ **COMMUNICATION**

- Affichages sur les giratoires  
- Distribution de flyers, affiches  
- Invitations  
- Communiqués de presse  
- Spots radio  
- Réseaux sociaux

## ➤ **HORAIRES ET TARIFS**

- 10h-19h le samedi 2 et le dimanche 3 avril 2016  
- Entrée gratuite  
- 2 ateliers payant 5€, dans la limite des places disponibles après inscription auprès de l'Office du Tourisme. 7 ateliers au total sur les 2 jours.

## ➤ **STANDS ET MAGIC MIRROR**

- Le chapiteau en bois est couvert, à l'abri de l'humidité.  
- Organisation en fonction des besoins des artisans :  
16 stands de 3m  
5 stands de 2m  
2 stands de 4m  
- Gardiennage la nuit



Crédit photos: Office de tourisme de Villedieu-Vitrine des métiers d'art

# Dossier de candidature

## Fête des métiers d'art les 31 mars, 1er et 2 avril 2017

Pages 3 et 4 et pièces justificatives à retourner au plus tard le 15 janvier 2017 par courrier ou par mail à :

Office de Tourisme de Villedieu - Vitrine des métiers d'art

A l'attention de Juliette BLOT

8 Place des Costils

50 800 Villedieu-les-Poêles

[juliette.blot@villedieuinterc.com](mailto:juliette.blot@villedieuinterc.com)

### Coordonnées de l'exposant

Nom de l'entreprise ou atelier:.....

Nom et Prénom du gérant:.....

Adresse postale :.....

.....

Téléphone :..... Courriel :.....

Site Internet :..... Facebook :.....

### Statut

Artisan       Artisan des métiers d'art       Autoentrepreneur       Artiste

Numéro Siret :.....

Activité, spécialité :.....

.....

Adhérez-vous à une organisation professionnelle ? Laquelle ? .....

.....

Vos références et titre :  MOF       EPV       Maître artisan       Autre (titre, récompense)

.....

### Présentation de votre travail

Décrivez votre activité

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Détaillez de votre parcours (formations, expériences, références...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Type d'objets/produits proposés à la vente :.....

.....



Office de tourisme de Villedieu-Vitrine des Métiers d'art

Juliette Blot - Chargée de mission métiers d'art

8 place des Costils

50800 Villedieu-les-Poêles

Tél. 02 33 79 09 95

[www.villedieu-intercom.fr](http://www.villedieu-intercom.fr)

Eventail de prix des créations que vous présenterez ? de ..... € à ..... €.

Joignez au minimum 3 photos de qualité avec légende (en format informatique par mail [juliette.blot@villedieuintercom.fr](mailto:juliette.blot@villedieuintercom.fr))

### Ateliers et démonstrations

Accepteriez-vous de proposer un/des ateliers pour le public ?

Oui  Non

Si oui, merci de préciser les conditions (nombre de personnes maximum, durée, enfants/ adultes/enfants et adultes) :

.....  
.....  
.....  
.....

Accepteriez-vous de faire une démonstration de savoir-faire ? Les pratiques bruyantes (taille de pierre, martelage, forge...) seront installées à l'extérieur du chapiteau en bois, sous des tentes à l'abri des intempéries.

Oui  Non

### Récapitulatif des pièces à joindre par mail ou par la poste à l'adresse indiquée (seuls les dossiers complets seront pris en compte) :

- formulaire rempli
- minimum 3 photos de bonne qualité de vos créations
- caution de 50€ à l'ordre de Villedieu Intercom
- attestation d'assurance
- justificatif d'activité (dernier appel à cotisations sociales, extrait du registre du commerce et des sociétés ou registre des métiers pour les artisans ; un justificatif pour les artistes inscrits à la Maison des artistes ou relevant des professions libérales ; certificat INSEE pour les auto-entrepreneurs)

Fait à :

Signature :

Le :



Office de tourisme de Villedieu-Vitrine des Métiers d'art  
Juliette Blot - Chargée de mission métiers d'art  
8 place des Costils  
50800 Villedieu-les-Poèles  
Tél. 02 33 79 09 95

[www.villedieu-intercom.fr](http://www.villedieu-intercom.fr)

# Règlement

---

## ➤ *Dispositions générales*

- La fête est organisée par Villedieu Intercom dont le siège administratif est à Villedieu-les-Poêles BP 58 - 50800 Villedieu-les-Poêles. Il est le seul interlocuteur pour le salon. Une nocturne aura lieu le vendredi soir jusqu'à 21h.
- Les horaires d'exposition seront les suivants :  
Vendredi 30 mars : 14h - 22h  
Samedi 1er mars : 10h-19h  
Dimanche 2mars 10h-19h

## ➤ *Conditions de participation*

- Le choix des participants est du ressort des organisateurs, par examen de candidature en comité de sélection, présidé par M. Charly Varin, président de Villedieu Intercom. La liste des participants sera communiquée, par mail début février 2017. Si la candidature n'est pas retenue, le comité n'aura pas à justifier de sa décision et renverra le chèque sous 20 jours.
- La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité fondée sur l'exercice des métiers d'art (selon nomenclature fixé par l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art). Chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment de la Fête des Métiers d'Art.
- Les pièces présentées et proposées à la vente sont exclusivement produites par l'exposant. Aucune activité de revente n'est autorisée.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif d'intérêt général notamment pour des raisons de sécurité ou bien en cas de force majeure.

## ➤ *Frais*

- Le stand est gratuit pour tous les exposants. Cependant un chèque de 50€ de caution à l'ordre de Villedieu Intercom vous est demandé, il sera rendu à la fin de la Fête mais acquis en cas de désistement. Merci de joindre ce chèque au dossier de candidature.

## ➤ *Démonstrations des savoir-faire*

- Si votre proposition d'ateliers ou de démonstration est retenue, cela vous sera notifié par mail ou par courrier en février. Au maximum, 3 à 5 propositions d'atelier seront retenues sur l'ensemble des candidatures reçues.
- 1 atelier par jour par exposant sera retenu.
- L'exposant fournit son propre matériel/matériau de travail pour le bon déroulement de l'atelier (électricité et mobilier mis à disposition par l'organisateur).
- Les ateliers sont gratuits pour les participants.
- Pour les démonstrations, il s'agit d'avoir une dimension pédagogique.



## ➤ **Assurance et réglementation**

- Responsabilité civile professionnelle de la part du participant. Une attestation d'assurance est à fournir aux organisateurs.
- Villedieu Intercom bénéficie d'une assurance civile organisateur.
- Les photos fournies au moment de la candidature sont utilisées librement et sans frais pour les dossiers de presse et éléments de communication.

## ➤ **Conditions matérielles**

- Chaque emplacement dispose d'un branchement électrique.
- Matériel mis à disposition pour chaque exposant :
  - 1 table
  - 1 chaise
  - 1 branchement électrique
  - 2 grilles (2m x 1m)
- Les emplacements mis à disposition sont désignés par avance. Aucune contestation ou transfert interne ne sera accepté.
- Les emplacements ne sont pour l'heure pas encore délimités mais les exposants disposeront d'un espace de 2 à 4 m de large
  
- Chaque exposant s'adapte à cette surface et peut apporter du matériel supplémentaire (vitrine, panneaux, éclairage...conformes aux normes de sécurité) pour installer son stand.
  
- L'installation des stands ne doit en aucun cas endommager ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition et ne doit pas porter atteinte à la commodité ou à la sécurité des autres exposants ou visiteurs. Il est notamment interdit à l'exposant d'intervenir sur les structures d'état (sols, plafond, luminaires) et d'apposer sur celles-ci des fixations risquant de les endommager. Il est aussi interdit à l'exposant d'entailler ou de détériorer, de quelque manière que ce soit, les cloisons, planchers ou plafonds et tout le matériel fourni par l'organisateur. Toute détérioration causée par les installations des exposants ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, sera évaluée par les services techniques de l'organisateur et mises à la charge des exposants responsables. Les exposants ne doivent pas obstruer les allées ni empiéter sur elles et en aucun cas gêner leurs voisins. Les cloisons ne pourront pas être repeintes ni recouvertes.
  
- Pendant la nuit, le chapiteau est fermé et surveillé par une société de gardiennage. Toutefois l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés aux objets ou au matériel d'exposition pour une cause quelconque. Il ne répond pas non plus aux vols qui pourraient être commis, ni des dommages que les exposants pourraient causer aux tiers du fait de leur participation.
  
- Les emplacements seront mis à disposition des exposants pour le montage de l'exposition à partir du vendredi 31 mars au matin. L'ouverture du salon au public aura lieu vendredi 31 mars à 14h. Le démontage aura lieu dès la fermeture de l'exposition au public le dimanche 2 mars 2017 à partir de 19h.